



AVIS DE PUBLICITE – VILLE D'ANGERS
En vue d'une occupation temporaire du domaine public SOLEILS D'HIVER 2025
INDUSTRIEL FORAIN - PLACE DU RALLIEMENT

Objet :

La Ville d'Angers souhaite organiser la manifestation Soleils d'Hiver afin de dynamiser son cœur de ville, et les quartiers associés. Cet avis de publicité est lancé pour une occupation **sur la place du Ralliement**.

Caractéristiques principales :

La Ville d'Angers met à disposition de l'occupant une surface dédiée à l'installation d'un métier forain, à l'occasion de la manifestation Soleils d'Hiver 2025. Il appartient au pétitionnaire de contracter un branchement électrique auprès d'un fournisseur agréé.

Cette occupation devra se faire dans le respect des usages habituels des lieux et des passages réservés aux services de secours.

La mise à disposition est fixée à compter du vendredi 21 novembre 2025 (montage), jusqu'au vendredi 9 janvier 2026 (démontage). **L'exploitation commerciale se déroule du jeudi 27 novembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026.**

Un terrain dédié au stationnement des caravanes sera mis à disposition par la Ville d'Angers.

L'occupant versera à la Ville d'Angers une redevance d'occupation du domaine public, selon les tarifs en vigueur, pour chacun des sites d'installation du métier forain et des caravanes d'habitation.

Le mobilier, le matériel nécessaire à l'exploitation du métier, les petits aménagements et la décoration intérieure et extérieure sont à la charge de l'occupant.

Date limite de réception des candidatures : 16 septembre 2025

Dossier à remettre par les candidats :

1. Présentation du ou des gérants candidats :

- Extrait K bis de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle
- Justificatif d'identité du demandeur
- Contrat des employés le cas échéant
- Immatriculation du véhicule d'habitation utilisé
- Contrôle technique de l'attraction
- Fiche des besoins spécifiques (électricité)

2. Projet de fonctionnement, présentation du matériel utilisé avec photos et surface d'occupation demandée (hauteur, longueur, profondeur, poids). Concept proposé en lien avec la manifestation Soleils d'Hiver de la Ville d'Angers, politique d'animation et de vie du site.

3. Attestation sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet d'interdiction de concourir, qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation pénale.

Critères de choix :

La sélection des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Dimensions du métier
2. Esthétique/originalité du métier
3. Accessibilité à tous les publics
4. Horaires d'ouverture
5. Politique tarifaire adaptée aux familles
6. Mesures sanitaires et de propreté mises en place

Suites administratives :

- Il sera délivré un permis de stationnement nominatif à l'occupant.
- Une attestation de bon montage sera transmise à la Ville avant l'ouverture du métier forain au public.

Conditions d'envoi :

Les candidatures sont à transmettre :

- soit par mail à occupation.domaine-public@ville.angers.fr,
- soit en mains propres au service Commerce,
- soit par pli recommandé avec accusé de réception à :

VILLE D'ANGERS – DIRECTION VOIRIE COMMUNAUTAIRE ET ESPACE PUBLIC – SERVICE COMMERCE
« OCCUPATION TEMPORAIRE SOLEILS D'HIVER 2025 – INDUSTRIEL FORAIN PLACE DU RALLIEMENT »
85 RUE DU MAIL
CS 80011
49020 ANGERS CEDEX 02

Renseignements complémentaires :

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé au service Commerce – Direction Voirie Communautaire et Espace Public – tél : 02 41 05 48 86 ou par courriel : occupation.domaine-public@ville.angers.fr